

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018 : Unanimité

Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le compte de gestion du trésorier, et avoir observé les opérations de recettes et de dépenses, le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes, Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017 .

Vote du Compte Administratif 2016

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le compte de gestion du comptable public, M. Alain HORHANT, adjoint aux finances, présente le compte administratif du budget communal 2017 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 356 981,35 €
Recettes : 410 209,52 €
Résultat 2017 : 53 228,17 €
Résultat N-1 reporté: 170 393,07 €
Excédent de clôture : 223 621,24 €

Investissement :

Dépenses : 147 855,32 €
Recettes : 114 530,82 €
Résultat 2017 : - 33 324,50 €
Résultat N-1 reporté: 12 049,58€
Déficit de clôture:..... - 21 304,92€

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité le compte administratif 2017.

Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public mutualisé entre la communauté de communes et certaines de ses communes membres

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention de groupement de commandes pour la réalisation des contrôles règlementaires (installations électriques, gaz, alarme, etc...) sur les bâtiments et équipements.

Réalisation d'un inventaire zones humides avec un pilotage par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin versant de la Chère

Considérant le courrier du 9 Mars 2016 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, préconisant la mise à jour de l'inventaire Zones Humides de la commune,

Considérant la proposition du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, de piloter une étude de mise à jour des inventaires zones humides à l'échelle du bassin de la Chère pour les communes volontaires,

Considérant la nécessité de disposer d'un inventaire validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine pour l'élaboration ou la mise à jour des documents d'urbanisme,

Considérant les risques d'incomplétude de l'inventaire existant dans les zones à urbaniser.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de faire réaliser la mise à jour de son inventaire zones humides selon les modalités édictées par le SAGE Vilaine,
- Sollicite le concours du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère pour la réalisation du cahier des charges, les demandes de financements auprès des partenaires institutionnels et l'accompagnement de la commune tout au long de l'élaboration de cet inventaire,
- S'engage à inscrire au budget la dépense correspondant à la part non subventionnée de l'étude, estimée à 40% du coût de la prestation,
- S'engage à mettre en place une instance de concertation et de décision pour l'élaboration et la validation de l'inventaire communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Tarifs de location des salles

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé des nouveaux tarifs de location de la salle municipale ainsi que la salle Paill'hôtes, applicables à partir du 1er avril 2018. Ces tarifs sont consultables en mairie et seront communiqués dans un prochain bulletin mensuel.